

**Compte-rendu
du Conseil Municipal
du 15 janvier 2016**

L'an deux mille seize, le 15 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Gerbéviller était réuni à la salle du Conseil de Gerbéviller, après convocation légale, sous la présidence de M. MARQUIS Noël, Maire.

Etaients présents :

MARQUIS Noël, GUIZOT Françoise, GERARDIN Daniel, ROUSSEL Serge, REINHARDT Marie-José, PERRIN Daniel, MARQUET Aurélie, CLAUDON Audrey, GARNIER André, KAELBEL Jean-Luc, POLESE-CLAUSS Matthieu, JACQUOT Fabrice, SÉNÉ Bernard.

Etaients absents :

VAUTRIN Aurélie donne procuration à LAURENT Francine,
LAURENT Francine donne procuration à MARQUIS Noël

Un scrutin a eu lieu, Mme Françoise GUIZOT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire pour les délibérations.

M. MARQUIS Noël donne lecture des délibérations du précédent conseil municipal en date du mardi 17 décembre 2015.

M. MARQUIS Noël informe les conseillers des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées par le Conseil Municipal :

Objet	Tiers	Montant HT	Obs.
Réparation véhicule technique immatriculé 8405YW54	Garage Blossé	982,52 €	DCM N°2014-04-16/03
Mise en place de deux compteurs d'énergie pour la crèche et l'ACM	Cofely	2 109,60 €	DCM N°2014-04-16/03
Mise aux normes de l'installation électrique de l'église	I-ELEC	3 495,00 €	DCM N°2014-04-16/03
Changement zinguerie du clocher de l'église	SBR Claude et Fils	2 640,00 €	DCM N°2014-04-16/03
Achat éclairage public	Eclatec	1 630,00 €	DCM N°2014-04-16/03

Réfection des plafonds de 5 salles de classe	PCML	14 500,00 €	DCM N°2014-04-16/03
Réhabilitation éclairage de 5 salles de classe	I-ELEC	8 550,00 €	DCM N°2014-04-16/03

Monsieur Fabrice JACQUOT demande que la liste des entrepreneurs locaux soit revue régulièrement afin de ne pas manquer des occasions de recevoir des offres intéressantes pour des chantiers communaux.

Le Conseil Municipal :

1) MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC PAR LES CHANTIERS DE TRAVAUX SUR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION GAZ EXPLOITES PAR GRDF

M. le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux de distribution de gaz a été formulé par un décret du 25 Mars 2015.

M. le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2015-334 du 25 Mars 2015 qui parachève le dispositif des redevances d'occupation et fixe le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire du domaine public. Il propose au Conseil :

- de fixer le taux de la redevance pour occupation provisoire du domaine public suivant l'article 2 qui précise la formule : 0,35 EUR/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus.*
- que le montant de la redevance soit revalorisé automatiquement chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l'année N-1*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz exploités par GRDF.

2) DEMANDE DE DETR (2016) - CONSTRUCTION DE TERRAINS DE FOOTBALL

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention au titre de la DETR (Dotation d'équipement aux territoires Ruraux) 2016 pour l'opération relative à la construction de 2 terrains de football sur l'axe « 4 – opération de construction et de gros aménagement du patrimoine communal et intercommunal, 4.1. Construction et réhabilitation de salles socio-culturelles et d'équipements sportifs ». Il est ainsi possible de demander une aide financière allant de 20 à 30% du montant hors taxe des travaux sur ce fond.

Ces travaux, prévus en concertation avec le club de l'Espérance de Gerbéviller, visent à créer 2 terrains de football, dont 1 terrain destiné à l'entraînement des 12 équipes du club, à proximité du gymnase municipal.

Ces aménagements sont rendus nécessaires compte tenu de la dangerosité du terrain actuel, en bordure immédiate de la route départementale 148, ainsi que de son état de dégradation.

De plus l'équipement actuel n'est plus conforme aux normes de la fédération française de football et ne correspond plus à l'importance des effectifs du club. En effet, ses effectifs en constante augmentation atteignent aujourd'hui 177 licenciés, dont 94 enfants, venant de 27 communes différentes pour 14 équipes dont 2 équipes féminines.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que ce projet s'élève à un montant total prévisionnel de 982 080.00€ HT.

M. JACQUOT annonce qu'il s'abstiendra, ne connaissant pas la future destination du terrain actuel. De plus, le nouveau grand terrain plus un demi-terrain risquent de ne pas être suffisants compte tenu du nombre de licenciés et de matchs. En effet, si tous les matchs sont joués sur le nouvel emplacement son usure sera rapide. Pour y remédier il faudrait conserver un deuxième grand terrain sur l'emplacement actuel du stade de foot pour y faire jouer les petites équipes. D'autant qu'avec la configuration présentée, il ne voit pas comment insérer un deuxième grand terrain sur le nouvel emplacement. Il faudrait réfléchir à cette implantation maintenant afin de ne pas être coincé dans le futur s'il s'avère nécessaire d'en faire un.

Monsieur Daniel PERRIN estime qu'en l'état actuel des finances, et compte tenu de l'importance du projet, il faut rester mesuré. Monsieur André GARNIER ajoute que d'autres sports et associations ont des besoins, pas seulement le football. M. PERRIN estime également que l'option des pistes d'athlétisme ne devrait pas être levée, elles ne seront selon lui pas assez utilisées et cela libérerait de l'espace.

Monsieur Daniel GERARDIN rappelle qu'on en est encore qu'au stade des demandes de subvention, dont le résultat impactera le projet global. La forme et l'implantation précise du projet final ne peuvent donc encore être parfaitement certaines. C'est au regard des résultats des demandes de subvention que seront actés les pistes d'athlétisme, l'éclairage ou encore des tribunes. De plus, afin de maximiser les possibilités de financement, la construction de nouveaux vestiaires n'a pas été incluse dans cette demande de DETR, qui est plafonnée, et fera l'objet d'une demande de DETR en 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (Abstention : Fabrice JACQUOT) :

- **DÉCIDE** de solliciter une subvention au titre de la DETR pour l'opération « Construction de terrains de football » au taux maximum,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre le dossier de demande dans les meilleurs délais.

3) DEMANDE DE DETR (2016) – RENOVATION DU GYMNASE

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention au titre de la DETR (Dotation d'équipement aux territoires Ruraux) 2016 pour l'opération relative à la rénovation du gymnase sur l'axe « 4 – opération de construction et de gros aménagement du patrimoine communal et intercommunal, 4.2. Autres Travaux : Travaux de construction et de rénovation scolaires et périscolaires dont équipement (ou aménagement) immobiliers destinés aux activités périscolaires ». Il est ainsi

possible de demander une aide financière allant de 30 à 40% du montant hors taxe des travaux sur ce fond.

Le gymnase municipal accueille les élèves du RPI de Gerbéviller dans le cadre des cours et des activités périscolaires pour un total annuel de 252 heures.

Cet équipement âgé d'une quarantaine d'années, mal isolé et dont certaines salles sont particulièrement dégradées, ne répond plus aux conditions d'accueil élémentaires des enfants et des associations sportives locales qui l'utilisent également. Les travaux consisteront en la rénovation des sanitaires et à leur mise en accessibilité, la rénovation des douches, du système de chauffage, le remplacement des portes et fenêtres, les peintures des salles annexes et la rénovation des façades.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que ce projet s'élève à un montant total prévisionnel de 87 692.08€ HT.

M. JACQUOT demande ce qu'il en est du sol glissant. Monsieur Serge ROUSSEL a vérifié ce qu'il en était, le sol ne glisse pas et aucun produit d'entretien glissant n'est appliqué. Monsieur Bernard SENE précise que ça dépend des chaussures utilisées.

Monsieur KAELBEL demande si la commune peut faire participer financièrement les autres communes du RPI à ces travaux. M. MARQUIS répond que le gymnase appartient au domaine public communal, et est majoritairement affecté à l'utilisation des associations gerbévilloises et du collège, la commune n'a donc aucun titre pour faire participer les communes membres du RPI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de solliciter une subvention au titre de la DETR pour l'opération « Rénovation du gymnase » au taux maximum,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre le dossier de demande dans les meilleurs délais.

4) DEMANDE DE DETR (2016) - RENOVATION D'UN TERRAIN DE TENNIS

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention au titre de la DETR (Dotation d'équipement aux territoires Ruraux) 2016 pour l'opération relative à la rénovation d'un court de tennis communal sur l'axe « 4 – opération de construction et de gros aménagement du patrimoine communal et intercommunal, 4.1. Construction et réhabilitation de salles socio-culturelles et d'équipements sportifs ». Il est ainsi possible de demander une aide financière allant de 20 à 30% du montant hors taxe des travaux sur ce fond.

Ces travaux, prévus en concertation avec le « Tennis Club » de la Mortagne, visent à rénover complètement un court de tennis municipal.

Ce court de tennis ainsi que les autres équipements sont mis à disposition du club de tennis, lequel compte 75 licenciés dont 47 enfants provenant des communes locales. Cette installation est également utilisée dans le cadre des activités périscolaires. Ces aménagements sont rendus nécessaires compte tenu de l'état de dégradation avancé du terrain en béton existant, construit il y a trentaine d'années.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que ce projet s'élève à un montant total prévisionnel 24 097.92€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de solliciter une subvention au titre de la DETR pour l'opération « Rénovation d'un terrain de tennis » au taux maximum,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre le dossier de demande dans les meilleurs délais.

5) TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE GERBEVILLER ET HAUDONVILLE ET CONTROLE DE RECEPTION DES RESEAUX - ATTRIBUTION DU MARCHÉ

M. Le Maire informe le Conseil Municipal des suite de la consultation des entreprises, par des marché à procédure adapté, pour les travaux de mise aux normes des réseaux d'assainissement et ce contrôle de réception des réseaux neuf, en groupement de commande avec la commune de Haudonville.

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande s'est réunie le 24 novembre 2015 pour l'ouverture des plis et le 18 décembre 2015 pour l'analyse des offres et a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité, comme étant les offres les plus avantageuses celles des entreprises suivantes :

- *Pour le lot 1 – Réseaux d'assainissement communal : le groupement d'entreprise Valantin/Prestini, domicilié 54300 Lunéville, pour un montant de 1 099 384,50 € HT, dont 864 265,00 € HT pour la tranche de la commune de Gerbéviller et 235 119,50 € HT pour la tranche de Haudonville ;*
- *Pour le lot 2 – Filière de traitement des eaux usées : l'entreprise Bonini, domiciliée 88450 Vincey, pour un montant de 436 100,50 € HT, dont 429 968,00 € HT de base et 6 132,50 € HT d'option,*
- *Pour le lot 3 – banquettes végétalisées dans le canal du Moulin : l'entreprise Sethy, domiciliée à 57070 Metz, pour un montant de 80 000,00 € HT,*
- *Pour le contrôle de réception des réseaux neufs : l'entreprise SCORE, domiciliée à 57070 Metz, pour un montant de 15 249,00 € HT, dont 12 661,00€ HT pour Gerbéviller et 2 588,00€ HT pour Haudonville*

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de suivre les avis de la CAO du groupement de commande, ainsi que de la CAO communal qui l'a validé le 18 décembre 2015, et donc d'attribuer les marchés en groupement de commande conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** les 3 lots du marché de travaux d'assainissement et le marché de contrôle de réception des réseaux neufs conformément au descriptif rédigé ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Questions diverses

Monsieur Matthieu POLESE-CLAUSS demande si le revêtement du city stade est bien ensablé et quand celui-ci sera accessible. Monsieur Noël MARQUIS confirme qu'il est ensablé.

M. JACQUOT demande si une date de réception est connue. Madame Françoise GUIZOT répond que cela devrait être au printemps, monsieur Serge ROUSSEL précise

que les travaux sont arrêtés depuis plusieurs semaines en raison des intempéries et qu'ils pourront difficilement reprendre avant une amélioration de la météo.

M. GERARDIN fait un point sur la situation financière de la Communauté de Communes de la Mortagne et sur les fusions d'intercommunalités. Il évoque des discussions sur la possibilité de création d'une communauté d'agglomération du Lunévillois.

M. SENE fait part du regret de quelques habitants qu'il n'y ait pas eu un état démographique lors de la cérémonie des Vœux du Maire, comme ça pouvait se faire auparavant par le secrétaire général. Il serait bon également de donner le nombre de nouvelles familles, les présenter etc... M. JACQUOT ajoute que cela pourrait être l'occasion de présenter les entreprises de la commune.

M. JACQUOT demande des nouvelles de la maison Dartois en vente. M. MARQUIS répond que le STAP n'a pour l'instant pas répondu aux sollicitations de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25.

La Secrétaire de séance
Françoise GUIZOT

Le Maire,
Noël MARQUIS